

COMMUNE de BONNENCONTRE
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 OCTOBRE 2023

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François PERRIN, Maire.

Étaient présents : MM. François PERRIN, Éric BERGÉ, Jean-Roger CARLE, Patrick BUGGIO, Thibault MADELINE, Philippe BLOIS, Bastien MENIGOZ, Marie-Sébastien RETEL, Mmes Raja MASSON et Laurence JACOTOT.

Était excusée : Mme Florence COUVEZ-SZWALKO a donné pouvoir à M. Philippe BLOIS.

DÉCISION MODIFICATIVE n° 5

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer une décision modificative afin de régulariser le chapitre 65 - autres charges de gestion courante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer des virement de crédits pour un montant total de 7 450.00 € afin d'équilibrer le chapitre 65.

DÉCISION MODIFICATIVE n° 6

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer une décision modificative afin de régulariser un dépôt de garantie dans les logements communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ouverture de crédits présentée pour un montant de 395.00 €.

DÉCISION MODIFICATIVE n° 7

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer une décision modificative afin d'ouvrir les crédits nécessaires pour amortir la dernière tranche des travaux d'électrification réglée en 2023. La première année d'amortissement, suivant la nouvelle réglementation comptable M57, doit être régularisée sur l'exercice actuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir la somme de 5 117.55 €, correspondant à la première année.

DÉCISION MODIFICATIVE n° 8

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer une ouverture de crédits afin de régulariser une opération pour compte tiers, concernant l'assainissement non-collectif de 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une ouverture de crédits pour un montant de 6 500.00 €.

AMORTISSEMENT SICECO – FONDS de CONCOURS

Il est demandé d'amortir la dernière tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public, réglée sur l'exercice 2023, d'un montant total de 20 470.17 € sur 4 années, à compter de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir le solde des travaux d'un montant total de 20 470.17 €, de fonds de concours du SICECO, sur 4 années et à compter de l'exercice 2023. Pour l'exercice 2023, il sera inscrit 5 117.55 € et 5 117.54 € pour les exercices suivants.

ADHÉSION à un GROUPEMENT de COMMANDES PERMANENT pour l'ACHAT d'ÉNERGIES et la FOURNITURE de SERVICES en MATIÈRE d'EFFICACITÉ et d'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE sur le PÉRIMÈTRE de la RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Considérant que la Commune de BONNENCONTRE est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération du 13 décembre 2016.

Considérant que le groupement de commandes dont la Commune de BONNENCONTRE est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31 décembre 2027 pour le gaz naturel et le 31 décembre 2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de BONNENCONTRE d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la Commune de BONNENCONTRE en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

BAUX à FERME - MODIFICATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications à apporter au bail à ferme en cours.

Il sera attribué un bail à ferme individuel en remplacement du bail collectif non conforme, en reprenant les dates, durée et prix du fermage, suivant le bail initial à compter du 10 novembre 2020.

Il est rappelé les différentes cessions de bail à ferme qui doivent être établies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'établir un bail individuel à chaque fermier en remplacement du bail collectif, à compter du 10 novembre 2020, et de procéder à la régularisation des différents actes de cession.

Informations et questions diverses

- M. Marie-Sébastien RETEL présente un colis à destination des aînés réalisé avec des produits locaux. Il est demandé d'apporter des modifications de produits pour les « duos ».

- M. Éric BERGÉ fait part du spectacle retenu pour l'arbre de Noël qui se déroulera, à la salle des fêtes, le dimanche 17 décembre.

- M. le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre et son organisation à partir de 11h30 au monument aux morts.

- Le téléthon se déroulera le Samedi 9 décembre à la salle des fêtes.

- Les inscriptions pour les affouages auront lieu prochainement. Les parcelles concernées sont les 24 & 27.

- Il est présenté un devis, d'un montant de 914.00 €, pour l'élagage des peupliers & une proposition d'achat de coupe de bois, d'un montant de 960.00 €. Le devis et la proposition d'achat sont acceptés.

- Il est fait part d'un accord de subvention, au titre des amendes de police, pour les travaux de sécurisation de l'entrée de la commune sur la RD 12A, d'un montant de 8 550 €.

- Il est fait part d'une offre de partenariat avec l'association « Forestiers du Monde » pour l'implantation d'une forêt pédagogique, en collaboration avec les élèves de l'école de Bonnencontre, sur le terrain communal situé autour de l'atelier. Le coût de cette opération est de 760.00 €. Une participation financière sera sollicitée auprès de la « Maison de la Forêt ».

La séance a été levée à 21h40 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,
François PERRIN